



APL - Trop Perçu - CAF et courrier de Mise en demeure

Par **2800e**, le **06/09/2013 à 20:03**

Bonjour, messieurs-dames,

Pourriez-vous m'aider svp ? que dois-je faire ?

En Décembre 2011, j'ai quitté ma chambre d'étudiant. Diplôme à la poche, je me suis installé à l'étranger.

Malgré que j'ai directement déclaré ce changement à la CAF, j'ai reçu mon APL de 148e pour le mois de Janvier 2012.

Peu de temps après, la CAF me réclame cette somme, sans hésitation - j'ai directement remboursé.

Super, normalement plus de problème car depuis mon départ à l'étranger, je ne recevais AUCUNE AIDE de la CAF.

Sauf que, trois mois plus tard, je reçois une lettre de la CAF me réclamant la somme de 2800e pour un TROP PERÇU (Mai 2010- Décembre 2012)? En réalité, il me réclame tout ce qu'ils m'ont versé pendant 17 mois d'étude ?

Je m'oppose directement par écrit, il continue tout de même à me réclamer la somme ... Je me suis opposé à toutes les demandes de remboursement et ceci par écrit (lettre AR). => je garde trace de ma démarche.

Début 2013, des amis me conseillent de faire une demande de remise gracieuse à la CAF. J'envoie un dossier complet qui explique ma situation pendant cette période, mes revenus, mon diplôme (avec tous les justificatifs)... ET depuis SILENCE RADIO aucune réponse de la CAF, aucune demande de remboursement !!

Mais hier le 04/09, je reçois une lettre de mise en demeure me réclament de nouveau les 2800e sinon la CAF me poursuivra juridiquement dans mon pays d'accueil ??

J'ai huit jours devant moi pour payer cette somme sinon bienvenue les

pourriez-vous svp me conseiller.

Amicalement

RM